



**COMPTE RENDU du CONSEIL PATRIMONIAL
du mardi 17 avril 2012**

Etaient présents :

1^{er} collège : Elus

Michel Colin, Martine Delorenzi, Claude Jamati, Patrick Loisel, Laurent Richard, Cécile Germaine, Pierre-Yves Stucki.

2^{ème} collège : Agriculteurs

Xavier Laureau, Alexandre Flé, Christian Hubert, Christophe Jarry, Gérald Millet, Ghislaine Picard, Alexandre Rueche

3^{ème} Collège : Associations et Particuliers

Pierre Barrau, Paul Delhaye, Dominique Bouchez, Francine Labussière

Invités :

Marie de Naurois, animatrice du GAL Plaine de Versailles.

Valérie Gillette, gestionnaire du GAL Plaine de Versailles.

1. Election du bureau :

Président de l'APPVPA et président du collège des élus : **Michel Colin**

Membre d'honneur : **Colette le Moal**

Vice-président et président du collège des agriculteurs : **Xavier Laureau**

Vice-président et président du collège des associations et particuliers : **Pierre Barrau**

Secrétaire général : **Laurent Richard**

Secrétaire général adjoint : **Paul Delhaye**

Trésorier : **Claude Jamati**

Trésorier adjoint : **Patrick Loisel**

Assesseurs : **Martine Delorenzi, Alexandre Flé, François Gauthier, Christian Hubert, Francine Labussière, Ghislaine Picard**

Invités : **Cécile Germaine** (responsable Commission Communication), **Pierre-Yves Stucki** (responsable projet « écologie territoriale »).

2. Site internet de l'APPVPA

Le site de l'APPVPA n'est plus mis à jour depuis le mois de Janvier, suite à la démission d'un membre bénévole de l'APPVPA (Marc Emonet) qui s'en chargeait. Ce site étant institutionnel, destiné aux adhérents de l'APPVPA, une autre bénévole (Marie Dupuy) a créé un site grand public, en complément à ce site. Cette bénévole étant partie à l'étranger, nous étions en recherche de

nouvelles solutions pour reprendre ces deux sites et les animer. Nathalie Le Coq, responsable de la communication et des affaires culturelles à Feucherolles, a proposé de s'en occuper, en accord avec Katrin Varillon, élue chargée de ces responsabilités à Feucherolles.

Une analyse, puis une proposition, ont été faites, avec le webmaster du site de la mairie de Feucherolles, Laurent Michel. Il pourrait créer un nouveau site, qui reprendrait les 2 existants, puis l'actualiser. La personne référente, chargée de centraliser les modifications à apporter, serait Nathalie Le Coq. Cette solution constituerait un service professionnel pour le site internet de l'APPVPA.

Le coût de cette prestation serait de : 3800 euros TTC pour la création et de 780 euros TTC de mise à jour annuelle.

La proposition sera débattue au sein du bureau de l'APPVPA.

3. Examen de projets faisant appel à une contribution financière de l'APPVPA

COMMUNICATION PRINTEMPS DE LA PLAINE

Numéro de dossier OSIRIS									
Nom du porteur de projet	A.P.P.V.P.A.								
Nature du porteur de projet	Association								
Localisation du projet	GAL Plaine de Versailles								
Service référent	DDT des Yvelines								
Fiche dispositif du GAL concerné	313								
Plan de financement : coût estimatif du projet et dépense retenue au titre du FEADER	<table> <tr> <td>Coût total TTC :</td> <td>4 055.55 €</td> </tr> <tr> <td>Coût total HT :</td> <td>3 938.05 €</td> </tr> <tr> <td>APPVPA 45%+TVA :</td> <td>1 889.62 €</td> </tr> <tr> <td>FEADER 55% :</td> <td>2 165.93 €</td> </tr> </table>	Coût total TTC :	4 055.55 €	Coût total HT :	3 938.05 €	APPVPA 45%+TVA :	1 889.62 €	FEADER 55% :	2 165.93 €
Coût total TTC :	4 055.55 €								
Coût total HT :	3 938.05 €								
APPVPA 45%+TVA :	1 889.62 €								
FEADER 55% :	2 165.93 €								
Résumé du projet	<p>Ce dossier concerne la communication du Printemps de la Plaine. Le budget total comprend le financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 banderoles - des affiches générales 250 exemplaires - des affiches par événements 200 exemplaires - une brochure de 12 pages en 20 000 exemplaires - des stylos et sacs gravés au nom de l'association 								
Calendrier d'exécution	2012								
Avis règlementaire du service référent									

Le projet est porté par l'APPVPA, sous la responsabilité de Dominique Bouchez. La contribution de l'APPVPA est prise sur le budget propre (cotisations annuelles). Le dossier est approuvé et fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre du projet LEADER.

ÉCOLOGIE TERRITORIALE

Numéro de dossier OSIRIS	
Nom du porteur de projet	APPVPA
Nature du porteur de projet	Association
Localisation du projet	GAL Plaine de Versailles
Service référent	DDT des Yvelines
Fiche dispositif du GAL concerné	323D
Plan de financement : coût estimatif du projet et dépense retenue au titre du FEADER	Coût total TTC : 51 600.00 € Coût total HT : 51 600.00 € APPVPA (réserve parlementaire): 20 000.00 € FEADER 55% : 28 380.00 € APPVPA ou ADEME 3 220.00 €
Résumé du projet	Accompagnement pour le dimensionnement et le suivi de la mise en oeuvre de deux symbioses industrielles dans la cadre de projets pilotes: <ul style="list-style-type: none">• Valorisation des flux de matière et énergie de la station d'épuration de Villepreux• Développement d'une filière biomasse énergie, en partant du cas concret du projet de chaufferie de Fontenay le Fleury, et élargissement de cette réflexion à la création d'un réseau de chaleur.
Calendrier d'exécution	2012
Avis règlementaire du service référent	

Le projet d'écologie territoriale, qui en est à sa deuxième phase, vise à étudier la faisabilité de projets pilotes. Il pourrait être financé par la réserve parlementaire de Mme Duchêne proposée à l'APPVPA pour des projets d'investissement. Une autre partie pourrait être financée par l'ADEME, à qui une demande de subventions a été adressée. Aucune de ces deux sources de financement n'est encore assurée. Il est donc proposé d'ajourner ce projet et de le soumettre à nouveau au conseil patrimonial lorsque ces financements seront acquis.

Rédition du guide des chemins de Gally

Celui-ci est régulièrement demandé au bureau de l'association. Le coût de réédition de 1000 exemplaires est d'environ 6200 euros. Sans subvention, nous pouvons le revendre par le biais du réseau mis en place pour sa distribution (points de vente directe des agriculteurs ...).

La question est double : le rééditons-nous et à quel prix le vendons-nous ?

Après information du contentieux sur la première édition du guide (demande de remboursement des subventions LEADER et des subventions du Conseil Régional en raison d'une facture mal datée suite à une erreur d'un bénévole), il est décidé de rééditer le guide et de le vendre au tarif de 10 euros pièce. Un dossier doit être monté au sujet du contentieux, en demandant une déclaration sur l'honneur à celui qui a fait l'erreur. Il est aussi demandé de se faire conseiller par un juriste.

La réédition de la carte de la Plaine sera envisagée ultérieurement, d'une part lorsque la trésorerie le permettra et d'autre part parce qu'il en reste encore en rouleaux (carte non pliée).